

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2018

ADOPTION DU
SCHEMA
D'ACCUEIL DES
ENTREPRISES DU
GENEVOIS
FRANÇAIS ET
SUITES A DONNER

N° CS2018-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

• Délégués suppléants :

M. Jean-François OBEZ – M. Denis LINGLIN – M. Bernard FICHARD – Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC

– Mme Aurélie CHARILLON –

Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean-Yves MORACCHINI

ADOPTION DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES DU GENEVOIS FRANÇAIS ET SUITE A DONNER

Le territoire du Pôle Métropolitain du Genevois français connaît un dynamisme économique exceptionnel à l'échelle de l'hexagone, boosté par la proximité de l'économie suisse. A titre d'illustration, entre 2007 et 2012, alors que l'économie française était touchée durement par la crise, le Genevois français connaissait un taux de création d'emplois de 1.3% par an, avec plus de 115 000 emplois créés en cinq ans. Territoire atypique, où le dynamisme industriel est encore vivace, avec ¼ des emplois salariés privés dans l'industrie et les services à l'industrie, soit deux fois plus que la moyenne nationale, et où 2 300 entreprises sont créées tous les ans, le Genevois français dispose d'atouts importants.

Afin de renforcer son attractivité, le Genevois français a identifié sept domaines d'excellence qui disposent d'un potentiel de développement important, sur la base d'un ancrage territorial fort. En accompagnant ces filières, il s'agit d'accompagner un développement économique durable du territoire. Le sport, l'industrie du futur, la santé et le bien-être, la solidarité, l'alimentation, l'habitat durable, la mobilité sont autant de composantes d'un développement économique et territorial équilibré.

Afin de mettre le développement économique au service d'un développement durable du territoire, en anticipant les grandes mutations à venir (mise en service du Léman Express, renforcement de l'offre en mobilité collective, croissance démographique, etc.), les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont souhaité l'adoption d'un document stratégique et opérationnel.

Ce document, le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), doit permettre de favoriser et d'organiser l'accueil des activités économiques dans le cadre d'un urbanisme de qualité, durable. Il s'agit d'un outil à la fois au service des SCOT du territoire et du développement économique. Le Schéma d'Accueil des Entreprises a vocation à être réinterrogé tous les cinq ans, tant sur l'évolution de l'armature économique du territoire que sur l'évolution et la réalisation de son plan d'action.

Le Schéma d'Accueil des Entreprises défend le principe d'une armature économique équilibrée à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français afin de permettre à toutes les entreprises de trouver leur place dans le territoire, quel que soit leur secteur d'activité ou bien leur taille. Le Schéma d'Accueil des Entreprises identifie des zones métropolitaines, zones référentes qui se veulent exemplaires et vitrine du Genevois français. A ce titre, ces sites doivent assumer un positionnement ambitieux en matière de qualité d'aménagement, d'offre de services aux entreprises et salariés, de gestion foncière. Cette ambition doit permettre de répondre aux besoins d'activités économiques de haut niveau avec des projets à haute-valeur ajoutée. Le Schéma d'Accueil des Entreprises affirme par ailleurs que l'ambition en matière d'aménagement durable doit se concrétiser dans tous les sites d'activités avec des actions à mener sur la densification et la qualité urbanistique des zones d'activités, afin de s'inscrire dans la dynamique de territoire à énergie positive (TEPOS) du Genevois français. Le Schéma d'Accueil des Entreprises souhaite mettre en œuvre les conditions nécessaires au développement des entreprises en leur offrant les services nécessaires : notamment services à destination des entreprises et de leurs salariés. Il s'agit également de promouvoir des expériences pilotes telles que l'utilisation des délaissés de zones d'activité pour l'activité agricole ou encore le développement de l'économie circulaire à l'échelle d'une zone. Enfin, les élus souhaitent améliorer la gouvernance en matière d'accueil des entreprises, afin d'optimiser le développement économique du territoire.

Le Pôle métropolitain du Genevois français affirme donc sa stratégie en matière d'accueil des entreprises :

- Construire une armature de sites économiques équilibrée (au sein de laquelle émergent des zones référentes et exemplaires, des vitrines du Genevois français) (Cf. cartographie en annexe).
- Concrétiser une ambition forte en matière d'aménagement durable du territoire (densification, TEPOS, TEPCV pour certains territoires, qualité urbaine ...).
- Structurer des services pour répondre aux besoins de toutes les entreprises.
- Améliorer la gouvernance pour optimiser le développement économique du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, le Pôle Métropolitain du Genevois français se dote d'un plan d'actions, soutenu par 19 fiches actions :

- Volet 1 : Concrétiser une ambition forte en matière d'aménagement durable du territoire
 - o I – 1 Utiliser les outils réglementaires pour mobiliser du foncier à vocation économique
 - o I – 2 Acquérir et porter du foncier à vocation économique
 - o I – 3 Utiliser des moyens coercitifs pour mobiliser du foncier : DUP Réserve foncière
 - o I – 4 : Garantir la destination des zones d'activités économiques et renforcer la qualité d'ensemble
 - o I – 5 : Favoriser la requalification et la rénovation : labels et aides
 - o I – 6 : Expérimenter l'agriculture péri-urbaine dans les zones d'activités
 - o I – 7 : Agir pour une économie circulaire et/ou une économie industrielle
 - o I – 8 : Accompagner la relocalisation des entreprises
 - o I – 9 : Réhabiliter les friches pour permettre leur remobilisation
- Volet 2 : Structurer des services pour répondre aux besoins de toutes les entreprises
 - o II – 10 : Accompagner le déploiement des services à la mobilité
 - o II – 11 : Accompagner le déploiement des services aux entreprises
 - o II – 12 : Accompagner le déploiement des services aux salariés et usagers
 - o II – 13 : Prévoir des solutions immobilières collectives
- Volet 3 : Améliorer la gouvernance pour optimiser le développement économique du territoire
 - o III – 14 : Caractériser les besoins des prospects
 - o III – 15 : Systématiser le processus de commercialisation
 - o III – 16 : Garantir la maîtrise foncière sur le long terme (baux à construction)
 - o III – 17 : Construire une identité de zone
 - o III – 18 : Faire vivre un réseau de l'immobilier d'entreprise à l'échelle du Genevois français
 - o III – 19 : Coordonner un développement métropolitain du Genevois français

Plusieurs principes fondent cette feuille de route :

- le souci de la complémentarité et de la subsidiarité entre les actions « métropolitaines » et les actions « territoriales », le Pôle métropolitain ayant vocation à intervenir là où l'action publique est absente ou incomplète aujourd'hui ;
- le souci de phaser et de prioriser dans le temps, comme dans l'espace, les actions à mener ;
- le souci d'expérimenter et de démontrer le cas échéant, la plus-value d'interventions à l'échelle métropolitaine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Schéma d'Accueil des Entreprises du Genevois français, annexé à la présente délibération : armature économique et plan d'actions.
- **MANDATE** la Conférence mixte Economie – Aménagement pour conduire les travaux d'approfondissement du plan d'actions, sous l'autorité du Bureau et du Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20180622-CS2018_22-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **28 JUIN 2018**

Publié ou notifié le

28 JUIN 2018

Le Président,
Jean DENAIS

